

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville

Séance du 30 septembre 2014

Convocation du 24 septembre 2014

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à 19 h 38 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Hervé Douceron, Mme Claude Debon

Etaient représentés :

M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,
M. Christian Lancrenon par M. Xavier Tamby

Etait excusée :

Mme Catherine Lequeux

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 septembre 2014

OBJET : Approbation de la convention-type de vente des ouvrages édités par la Ville

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt de faire connaître les ouvrages édités par la Ville au plus grand nombre,

Vu sa délibération du 12 décembre 2013 adoptant les taxes, redevances et tarifs pour l'année 2014,

Vu le projet de convention avec les librairies concernant les modalités de dépôt-vente de cet ouvrage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention-type à intervenir avec les librairies concernant les modalités de dépôt-vente des ouvrages édités par la Ville.

AUTORISE le maire à signer les conventions à intervenir à ce titre.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



M. Jean-Philippe Allardi